

DISPOSITIF EFFI'KAZ

Ménages à revenus intermédiaires et supérieurs

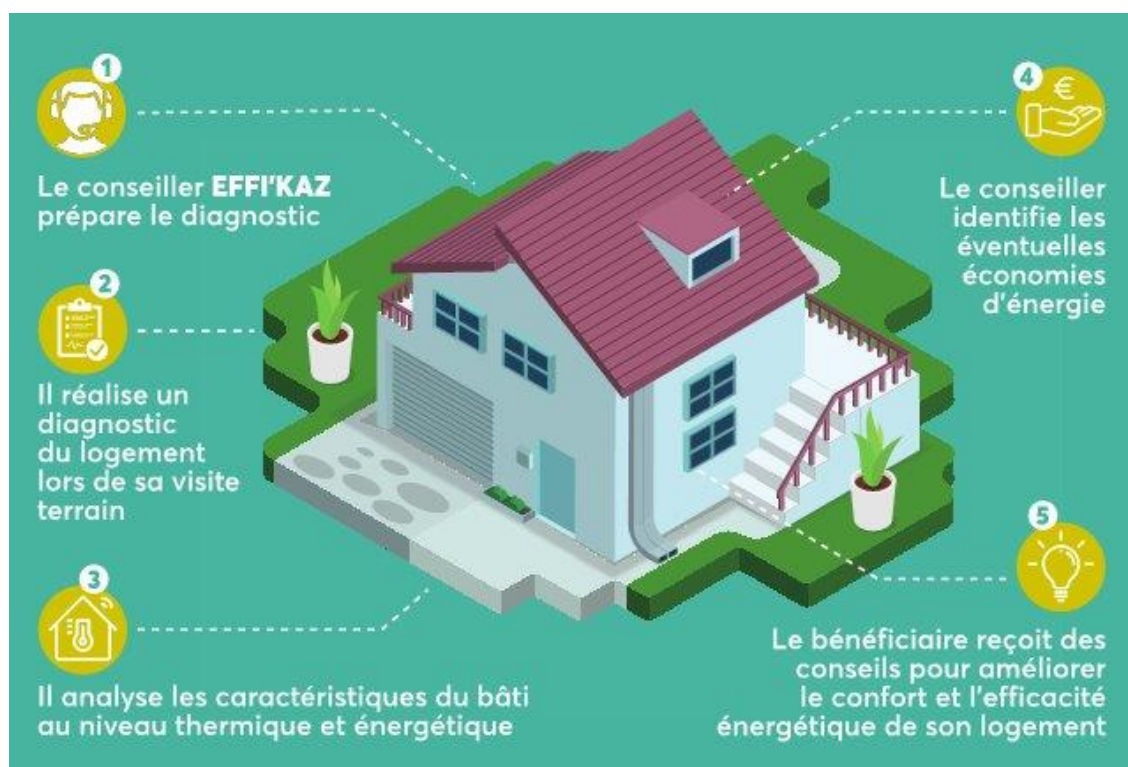
Le dispositif :

Le dispositif EFFI'KAZ vise à réaliser un diagnostic énergétique et thermique à domicile avec pour objectifs d'identifier

- les pistes de réduction de la consommation énergétique du logement
- ainsi que les travaux permettant d'améliorer la performance énergétique et le confort thermique de l'habitat.

Ainsi, la prestation éligible à ce dispositif est la réalisation d'audits thermiques et énergétiques réalisés selon la méthodologie et avec le logiciel EFFI'KAZ (EX-ARTMURE) dans les logements individuels à La Réunion pour les propriétaires occupants ou bailleurs ainsi que les locataires avec accord du propriétaire, à revenus intermédiaires ou supérieurs selon les critères de l'ANAH (au-delà du plafond de ressources des ménages à ressources « modestes »).

La méthode :



A l'issue de la visite et de l'analyse des données, le conseiller EFFI'KAZ présente les résultats de l'audit au particulier en lui donnant les conseils pour améliorer le confort et l'efficacité énergétique de son logement.

Les bénéficiaires :

Les foyers **PROPRIETAIRES** (occupants ou bailleurs) ou **LOCATAIRES (avec accord du propriétaire)** à revenus intermédiaires ou supérieurs selon les critères de l'ANAH (au-delà du plafond de ressources des ménages à ressources « modestes ») peuvent bénéficier d'un audit portant sur les 3 thématiques suivantes :

1. Maîtrise de l'énergie : Il s'agit de réaliser un inventaire complet des équipements électriques avec une identification des habitudes de consommations.
2. Énergie renouvelable : Le potentiel solaire du logement est évalué afin d'optimiser le recours au chauffe-eau solaire et évaluer le potentiel de production photovoltaïque.
3. Performance thermique : Il s'agit ici de caractériser la qualité de l'enveloppe du bâtiment, le potentiel bioclimatique et le niveau de confort hygrothermique du logement.

Des préconisations réalistes d'améliorations seront fournies au particulier pour chacune des thématiques citées en fonction du budget travaux acceptable pour le foyer.

A l'issue, le particulier dispose au sein du rapport de diagnostic

- D'une étiquette qualifiant la performance thermique et énergétique de son logement
- De trois scénarii de rénovation avec leur estimation financière ;
- De la mise à disposition d'une liste d'entreprise qualifiées et certifiées RGE susceptibles d'intervenir pour réaliser les travaux préconisés

Montant de l'aide :

Le montant de l'aide versée par la Région Réunion (cofinancée par les crédits européens du FEDER) est de :

- 650,00€ par audit pour les logements jusqu'à 150m² de Surface Hors Œuvre Nette (SHON).
- Ce plafond peut être augmenté de 50,00€ supplémentaires par tranche de 20m² de SHON au-delà de 150m².

Le montant de l'aide est directement versé à l'auditeur par la Région Réunion ne laissant à la famille qu'un reste à charge minime ou nul à prendre en charge.

Les conditions d'accès au dispositif pour les ménages à revenus intermédiaires et supérieur :

Le particulier doit obligatoirement faire appel à un auditeur partenaire du dispositif EFFI'KAZ qui déduira automatiquement le montant de l'aide du devis et de la facture de la prestation.

La liste est disponible en pièce jointe à ce document d'information.

Un dossier de demande d'aide sera à compléter avec l'auditeur et les pièces suivantes devront lui être transmises :

- Une copie de la pièce d'identité du demandeur
- Une copie de l'avis d'imposition du demandeur pour l'année N-1
- Cas du propriétaire : une copie de la taxe foncière ou de l'acte de propriété
- Cas du locataire : copie du bail + accord du propriétaire signé
- Toute pièce officielle prouvant la Surface Hors Œuvre Nette (uniquement nécessaire pour justifier d'une Surface Hors Œuvre Nette de plus de 150 m²)

ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES PARTENAIRES DU DISPOSITIF REGIONAL « AUDIT EFFI’KAZ »

Mise à jour le : 26/09/2025

ENTREPRISE	REFERENT EFFI’KAZ	TELEPHONE	ADRESSE ELECTRONIQUE
ACORAH	François GARRIGUE	02 62 10 48 99	contact@acorah.fr
B.E.T VITALIS	Jérémy VITALIS	06 92 80 68 19	effikaz.vitalis@gmail.com
HABITAT CREOLE OCEAN INDIEN	Fabrice SOUPRAMANIEN	06 92 87 92 36	hcoi97440@gmail.com
IMAGEEN	Loïc SINGAMA	02 62 21 54 43	bet.imageen@imageen.re
RIZOM	Cédric LEGROS	06 93 92 61 28	contact@rizom.re

Ces entreprises peuvent réaliser des diagnostics thermiques et énergétiques selon la méthode EEFI’KAZ et sont susceptibles de faire bénéficier leurs clients de la subvention régionale “audits EEFI’KAZ” après instruction d’éligibilité, mais seul l’accord de la Région Réunion pour chaque audit, vaut attribution de subvention.

Le non-respect de certaines exigences ne permettra pas de faire bénéficier de la subvention.

SPL Energies Réunion : 0262 257 257

ANNEXE 2 : BAREME DES REVENUS ANAH 2024

PLAFONDS DE RESSOURCES HORS ÎLE-DE-FRANCE ET EN OUTRE-MER AU 1^{ER} JANVIER 2024

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 009 €	21 805 €	30 549 €	supérieur à 30 549 €
2	24 875 €	31 889 €	44 907 €	supérieur à 44 907 €
3	29 917 €	38 349 €	54 071 €	supérieur à 54 071 €
4	34 948 €	44 802 €	63 235 €	supérieur à 63 235 €
5	40 002 €	51 281 €	72 400 €	supérieur à 72 400 €
par personne supplémentaire	+ 5 045 €	+ 6 462 €	+ 9 165 €	+ 9 165 €